

MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

Les centres d'excellence dynamisent la recherche translationnelle

Le 18 octobre ouvrait le premier congrès des centres d'excellence sur les maladies neurodégénératives, créés en 2015 avec la volonté de construire une recherche collaborative au-delà des frontières et des disciplines. L'occasion de revenir sur la richesse de cette mesure phare du plan Maladies neurodégénératives 2014-2019 avec Étienne Hirsch, directeur de l'institut thématique multiorganismes Neurosciences d'Aviesan, qui pilote le volet recherche du plan.

Pouvez-vous nous rappeler comment ces centres d'excellence ont vu le jour ?

Dans le cadre de la mesure 62 du plan Maladies neurodégénératives, suite à un appel d'offre lancé en 2015, un jury 100 % international et indépendant a sélectionné 7 centres d'excellence (Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Grenoble, Lille et Paris) sur 12 candidatures. Ces centres intègrent tous les domaines de la recherche sur les maladies neurodégénératives, de la recherche fondamentale aux sciences sociales : recherche en neurobiologie, recherche translationnelle, recherche clinique, recherche sur les activités de

soins, recherche en épidémiologie. De plus, ils couvrent les trois principales maladies du plan : Alzheimer, Parkinson et la sclérose en plaques.

Et, plus précisément, qu'elle est leur mission ?

Ces centres ont pour objectif de renforcer la recherche translationnelle sur ces maladies et d'accélérer le transfert des connaissances et de technologies, en s'appuyant sur les incubateurs d'entreprises locaux et régionaux et sur les centres d'investigation clinique de l'Inserm pour les essais cliniques. Ils visent aussi à renforcer la participation active des médecins à la recherche et s'impliquent dans l'enseignement, pour former les étudiants biologistes et médecins au monde économique et à la création d'entreprises. Ils ont enfin pour mission d'attirer des étudiants en mathématiques, physique, informatique ou encore sciences humaines et sociales vers la recherche sur les maladies neurodégénératives, afin de créer un pool d'experts pluridisciplinaires.

Après trois années d'existence, quel bilan peut-on tirer ?

Les synergies nouvellement créées entre les centres d'excellence permettent d'assurer



Étienne Hirsch

neurobiologiste et directeur de l'institut thématique multiorganismes Neurosciences d'Aviesan

une masse critique de chercheurs capables de rivaliser avec les centres de recherche étrangers et ainsi d'offrir à la recherche française une forte visibilité à l'échelle internationale. Dans le cadre de la mesure 64 du plan, nos centres ont intégré en 2015 le réseau transnational des centres d'excellence sur les maladies neurodégénératives (réseau CoEN). Très concrètement, cette mesure a permis d'augmenter de manière très significative le nombre de projets coopératifs pilotés par des équipes françaises lors des appels à financement CoEN.

Quelles sont les prochaines étapes pour ces centres d'excellence ?

À l'issue du plan, fin 2019, il faudra réaliser leur évaluation et essayer de pérenniser le modèle. D'autant plus que le concept a plu aux décideurs politiques, puisqu'il a été repris dans le cadre de la stratégie nationale Autisme avec la création de centres d'excellence dédiés.

Propos recueillis par Yann Cornillier

Maladies rares

ImmunAID, défi relevé !

Le projet européen ImmunAID, coordonné par l'Inserm et mis en

œuvre en mai 2018, a pour objet l'identification de biomarqueurs destinés au diagnostic des maladies auto-inflammatoires systémiques rares dont la caractéristique commune est la présence d'auto-anticorps dans le sérum sanguin, comme la polyarthrite rhumatoïde. Porté par un

large consortium international qui réunit 24 partenaires répartis dans 12 pays, ImmunAID comprend des équipes de recherche clinique, biologique et d'ingénierie, des laboratoires de recherche académiques, des PME, des associations de patients ainsi que les infrastructures F-CRIN

et ECRIN. Ses résultats serviront à créer une nouvelle classification mais aussi des outils d'aide au diagnostic, et auront un impact majeur sur le parcours de soin des patients. Un projet ambitieux par sa thématique, sa complexité et son aspect novateur.

M.-C. F.

Recherche clinique

F-CRIN, c'est parti pour la deuxième étape



L'infrastructure nationale F-CRIN, créée en 2012 et gérée par l'Inserm, a pour ambition de renforcer l'attractivité et la visibilité internationale de la recherche clinique française. Elle compte aujourd'hui douze

réseaux thématiques de recherche clinique. Sa branche opérationnelle rassemble quatre plateformes de soutien méthodologique. Évaluée avec succès en 2016 par l'Agence nationale de la recherche (ANR), son activité a permis une nette augmentation du nombre d'essais cliniques de grande envergure menés par les réseaux thématiques labellisés. Depuis sa création, F-CRIN a ainsi été associée à plus de 300 essais cliniques académiques ou industriels, dont près de la moitié correspondent à des essais multinationaux, et participe aux projets de recherche financés par le programme Horizon 2020.

Forte de ce bilan, elle prépare aujourd'hui la deuxième étape de son parcours et va soumettre à l'ANR une nouvelle feuille de route. Elle souhaite ainsi s'adapter à l'évolution de la médecine et associer les praticiens de ville par la création de réseaux de recherche clinique ville/hôpital. De plus, après s'être surtout adressée aux grandes sociétés pharmaceutiques, F-CRIN a pour projet de se rapprocher des petites entreprises innovantes. La plateforme envisage également de labelliser, sur appel à candidature, de nouveaux réseaux thématiques. Enfin, dernier objectif pour l'infrastructure : parvenir à l'autonomie financière. **M.-C. F.**

www.fcrin.org

cOAlition S

Pour l'accès ouvert à la recherche publique

Science Europe, association qui réunit les principaux organismes de recherche européens et 11 organismes nationaux de financement de la recherche – dont l'Agence nationale de la recherche pour la France –, a annoncé le 4 septembre dernier l'initiative cOAlition S. Ce projet vise à accélérer, d'ici 2020, la transition vers un accès complet et immédiat aux publications

scientifiques qui résultent des travaux de recherche financés par des fonds publics. Les membres de l'alliance s'engagent à mettre en œuvre de manière coordonnée les 10 principes qui constituent le Plan S. Un plan qui rejoint les objectifs du Plan national pour la science ouverte présenté le 4 juillet 2018 par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'Inserm, déjà très impliqué dans le mouvement de la science ouverte* et par ailleurs signataire de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)†, se réjouit de cette initiative. **M.-C. F.**



*Voir S&S n° 37, Stratégies « L'information scientifique doit être libre ! », p. 44-45

† Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA).

Rédigé à l'initiative de scientifiques de l'American Society for Cell Biology et d'un groupe d'éditeurs scientifiques, ce texte formule des propositions pour améliorer la manière dont la qualité de la recherche est évaluée. À ce jour, 491 organismes internationaux et plus de 12 000 chercheurs en sont signataires.

www.scienceeurope.org/coalition-s

Pour toute question sur l'open access à l'Inserm openaccess.discfdinserm.fr

HORIZON 2020

11 projets financés

Horizon 2020 est le programme européen de recherche et développement pour la période 2014-2020. Avec un budget d'environ 80 milliards d'euros, il représente le principal instrument de mise en œuvre de l'Espace européen de la recherche et a pour mission de soutenir des projets innovants dans trois domaines : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. Dans ce dernier volet, le programme collaboratif Santé, changement démographique et bien-être est centré sur des recherches qui auront un impact sur la société, en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens de tous âges, de préserver la viabilité économique des systèmes de santé et de protection sociale, et de favoriser l'innovation par les secteurs public et privé. Afin d'encourager ses équipes à y participer, l'Inserm a mis en place une procédure d'aide au montage et d'accompagnement de projets européens, en partenariat avec sa filiale privée Inserm Transfert. Or, Horizon 2020 touche à sa fin, et les deux dernières années sont les plus généreusement dotées. L'Institut a ainsi obtenu le financement de 11 projets collaboratifs dans le cadre du défi Santé et coordonnera 4 d'entre eux. En cours de négociation pour contractualisation avec la Commission européenne, ils devraient débiter en janvier 2019. **A. M.**

Pour en savoir plus

Programmes européens

www.inserm.fr/connaitre-inserm/europe-et-international/programmes-europeens